



Projet « Aménagement participatif du territoire et gestion des ressources naturelles dans les Andes péruviennes (phase II) »

1. Présentation du projet

Le projet « Aménagement participatif du territoire et gestion des ressources naturelles dans les Andes péruviennes » (2014 – 2016) a pour objectif de contribuer aux processus de gestion des ressources naturelles de manière consensuelle, planifiée et organisée, entre les organisations communautaires et les autorités publiques, au moyen de processus d'aménagement du territoire mettant l'accent sur la parité. En ce sens, les processus d'aménagement du territoire envisagés visent à établir un cadre légal commun pour l'utilisation et la mise en valeur durables des ressources naturelles.

Le projet intervient à quatre niveaux :

- la formation de dirigeants et de dirigeantes aux processus OT (aménagement du territoire) (R1) ;
- l'expérimentation d'actions planifiées en matière d'OT et de gestion des ressources naturelles (R2) ;
- la sensibilisation et la consultation aux niveaux local, régional et national pour favoriser l'investissement et la mise en œuvre de processus participatifs en matière d'OT (R3) ;
- la mise en œuvre d'un système de coordination et d'échange entre les institutions et les différents acteurs (R4).

Six institutions ont uni leurs efforts pour la mise en œuvre du projet :



Broederlijk Delen
OMDAT HET ZUIDEN PLANNEN HEEFT



centro
bartolomé
de las cosas

COOPERACCION



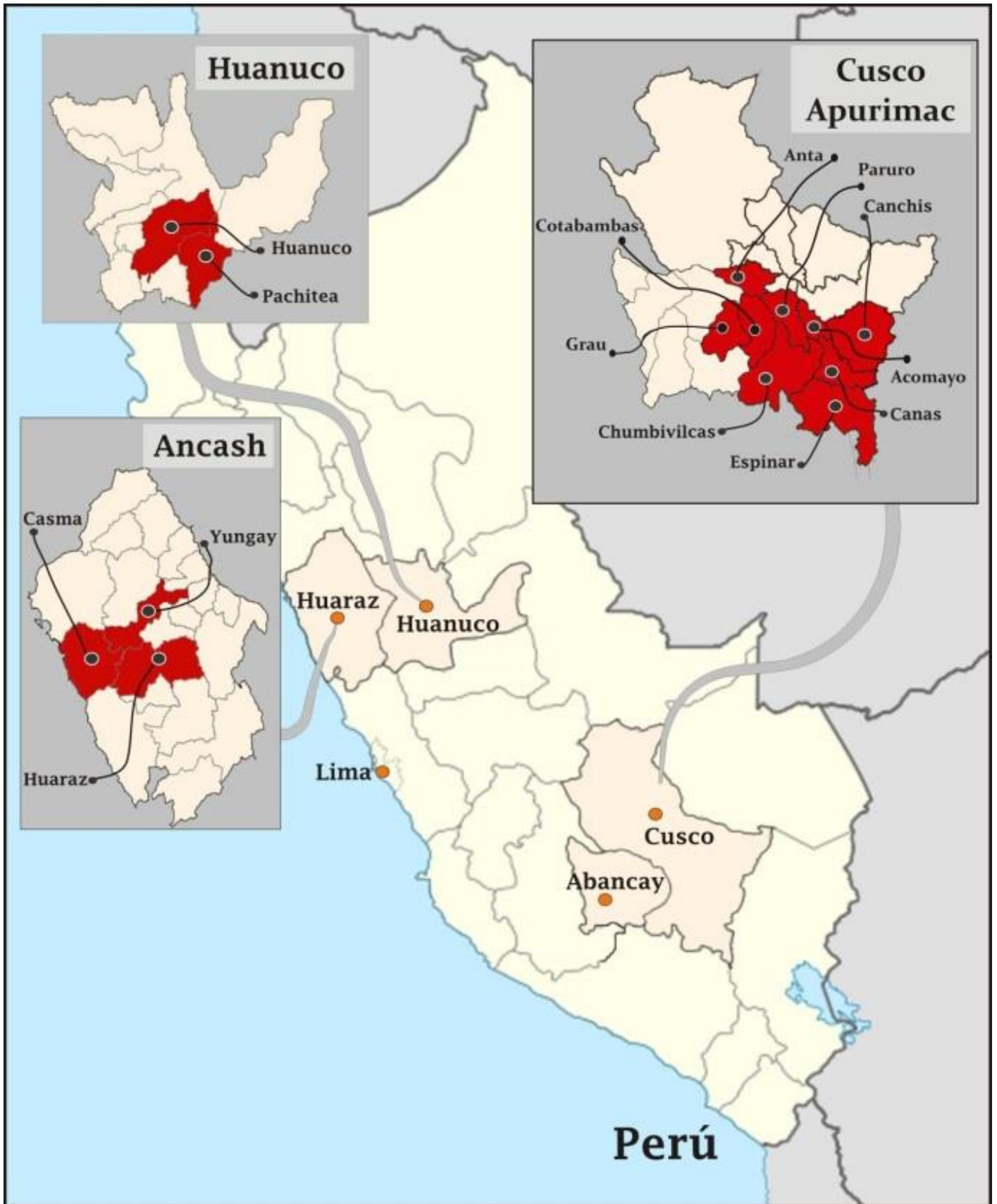
DIACONIA
Asociación Evangélica Luterana de
Ayuda para el Desarrollo Comunal



2. Zone d'intervention

Les zones d'intervention du projet sont :

- Ancash
- Cusco
- Apurímac
- Huánuco





3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont :

- les familles paysannes et leurs membres : 70 000 personnes (10 000 à Ancash, 30 000 à Apurímac-Cusco et 30 000 à Huánuco) ;
- les organisations communautaires : les dirigeants et les membres de communautés et d'organisations paysannes, d'autres organisations et de structures représentatives des familles paysannes ;
- les autorités locales : les représentants et les fonctionnaires des gouvernements locaux (au niveau des districts, des provinces et des fédérations de districts) dans les zones d'intervention ainsi que d'autres autorités locales (par exemple, des juges de paix, des gouverneurs.) ;
- les comités locaux : il s'agit de comités réunissant des familles, des organisations paysannes et des autorités locales constitués afin de mettre en œuvre l'OT au niveau local (comités ZEE – Zonage Écologique et Économique, comités de surveillance, etc.) ;
- les autorités et les acteurs régionaux : les représentants et les fonctionnaires des gouvernements régionaux, dont le président de région, la direction régionale des ressources naturelles et de gestion de l'environnement, la sous-direction de l'OT et d'autres acteurs au niveau régional liés ou concernés par l'OT.

4. Contexte et problématique

Le projet « Aménagement participatif du territoire et gestion des ressources naturelles dans les Andes péruviennes » a démarré dans un contexte marqué par l'adoption de paquets de mesures en lien direct avec la gestion du territoire. Aussi, les derniers mois de 2014 ont été principalement marqués par le contexte électoral et un intérêt grandissant pour le changement climatique, à la suite de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies (COP20) sur le changement climatique qui s'est tenue à Lima du 1^{er} au 12 décembre 2014.

L'actuel gouvernement d'Ollanta Humala, partant du principe qu'il est nécessaire de relancer l'économie du pays, a promulgué plusieurs paquets de mesures dans ce sens.

Le troisième paquet de mesures de relance de l'économie est peut-être le plus étroitement lié au devenir du projet. Ce paquet de mesures a eu trois conséquences majeures sur la gestion du territoire.

Premièrement, le MINAM (Ministère de l'environnement) n'est plus l'organisme chargé de la gestion des processus de ZEE/OT. Dorénavant, ces processus seront validés par la PCM (Présidence du Conseil des Ministres). Ceci limite l'influence de ces processus dans la préservation et l'équilibre de notre environnement. En outre, les processus de ZEE/OT ont également été définis comme étant non contraignants, autrement dit, ils n'affectent pas le territoire à des utilisations particulières. Si bien que les études réalisées à partir de ces processus servent uniquement de référentiels. Aussi, ces études ne sont pas



contraignantes concernant la gestion municipale et n'encouragent pas la participation citoyenne.

Deuxièmement, les délais d'adoption des EIA (Études d'impact environnemental) ont été réduits (45 jours). Les différentes entités qui doivent donner leur avis technique favorable sont contraintes de se prononcer avant le délai indiqué, sous peine d'être sanctionnées pour faute grave. Cette mesure est particulièrement importante pour plusieurs zones où le projet est mis en œuvre ; surtout dans les zones très influentes en raison de l'importance de leurs activités liées à l'industrie extractive (Ancash, Apurímac, Cuzco) dans la mesure où elles ont un impact sur les processus de gestion du territoire.

Enfin, le régime de propriété des terres, particulièrement celui des terres qui se situent dans la zone directement et indirectement concernée par des projets d'investissement, comporte des procédures spéciales relatives à l'octroi de titres de propriété, en créant des mécanismes pour qu'elles passent à nouveau sous le contrôle de l'État ; et ce, au service de l'« intérêt national », sans qu'il soit nécessaire de prendre en compte les utilisations actuelles et futures de ces territoires.

Le projet s'est déroulé dans un contexte marqué par les élections régionales, provinciales et locales. Ce processus a mis en évidence, comme jamais auparavant, la perte de légitimité des partis nationaux et le manque de propositions sur le plan national, ces dernières déterminent les orientations aux niveaux régional et local. Dans chaque région, c'est le même constat : il y avait un grand nombre de candidat(e)s, ils étaient parfois plus de 15. De même, ceci reflète la fragmentation sociale qui freine la construction d'une orientation collective quant aux actions à mener pour améliorer la qualité de vie de la population.

Le contexte électoral aux niveaux régional et local a mis en évidence l'ascension de groupes locaux, pour la plupart des familles en lien avec des activités informelles (industrie minière, commerce ...). Ceci met l'accent sur la difficulté que représente la construction d'une orientation collective quant aux utilisations et à l'occupation du territoire, en somme, une orientation quant à la façon d'assurer le bien-être de la population. Ce sont surtout les intérêts particuliers qui priment, exprimés par ces groupes détenant principalement le pouvoir économique et qui vont s'accaparer le pouvoir politique.

Par ailleurs, l'examen et l'adoption de la loi sur l'aménagement du territoire ont récemment été repoussés. À la place, ont été adoptées la loi sur le changement climatique, et la stratégie nationale sur le changement climatique. Cette dernière, soit dit en passant, a été assez critiquée par la société civile qui estime qu'elle n'établit pas d'objectifs clairs pour faire face à cette situation et qu'elle n'a pas pour but de s'attaquer aux causes responsables du changement climatique.

Le rapport entre les processus de gestion du territoire et les activités liées à l'industrie extractive (industrie minière, pétrolifère, agro-industrie...) est un autre aspect omniprésent du contexte dans lequel se déroule le projet. Bien que les processus d'OT ne soient plus des « institutions » depuis la promulgation des paquets de mesures de relance, la population, les communautés et la société civile se rendent compte que, à partir de ces processus d'OT, elles peuvent mener des actions importantes dans leurs villes. C'est pourquoi elles cherchent à implémenter ces processus dans la gestion municipale.



Le fait que ces processus se déroulent souvent en parallèle d'autres processus limite leur impact. Les processus de gestion du territoire ne coordonnent pas les différents processus et propositions sectoriels, qui font lien entre les différents plans de gestion, les divers intérêts, à la fois collectifs et individuels, dans les territoires, réduisant ainsi le rôle des processus de gestion du territoire.

À partir de mi-2015 débutera la campagne pour les élections nationales de 2016. Il peut s'agir d'une opportunité pour communiquer davantage sur les processus de gestion du territoire établis dans le cadre du projet et les enseignements tirés des expériences locales concernant la construction d'une orientation collective (nationale) quant aux utilisations et à l'occupation du territoire.

5. Objectif spécifique et résultats

Objectif spécifique

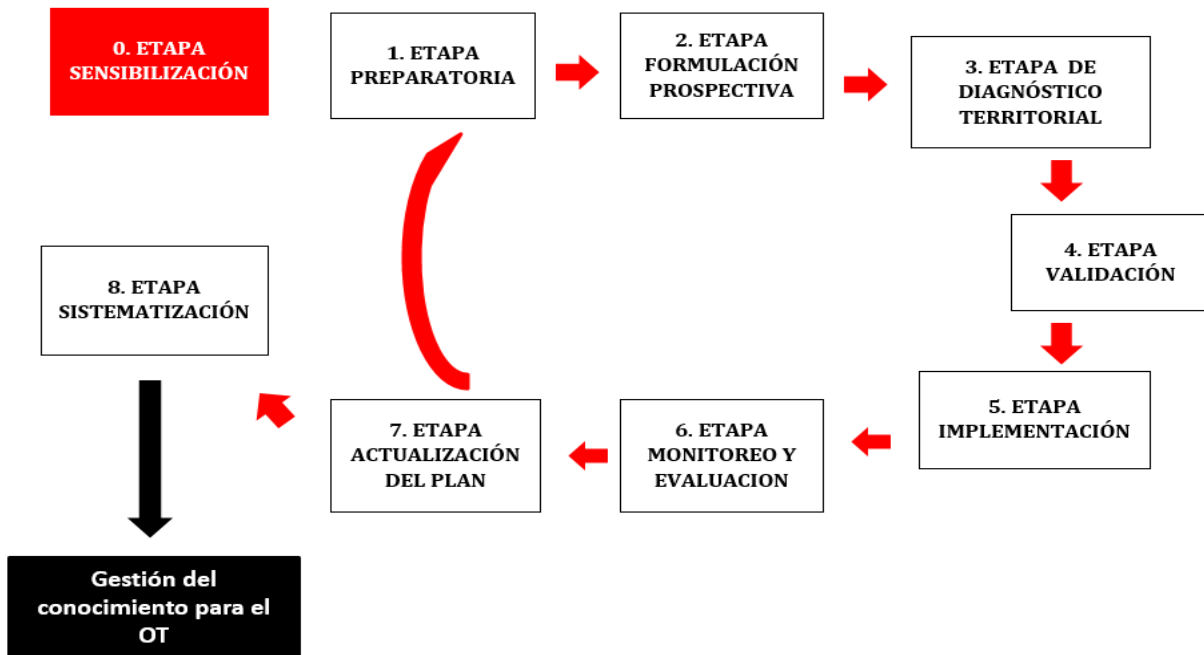
« Les organisations communautaires et les autorités publiques gèrent de manière consensuelle, planifiée et organisée leurs ressources naturelles par le biais des processus d'aménagement du territoire et en prenant en compte les préoccupations et les besoins spécifiques des femmes et des hommes au sein des communautés. »

Résultats

Résultat 1 : Les organisations communautaires et les autorités publiques disposent de capacités et d'outils pour participer aux processus d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles qui prennent en compte les spécificités de la vie des femmes et des hommes au sein des communautés.

Les organisations communautaires et les autorités locales sont formées en deux étapes : (i) la formation centralisée des équipes techniques ; (ii) la transmission des savoirs par les équipes techniques dans leurs régions respectives, pour former les promoteurs et les dirigeants (H/F) aux processus d'OT.

Méthodologie pour une gestion du territoire par la communauté.



Fuente: Elaboración propia. CooperAcción. ACPic2.

Résultat 2 : Les organisations communautaires et les autorités publiques mènent des expérimentations et des évaluations des mécanismes participatifs de planification organisée de leur territoire et d'une utilisation durable des ressources naturelles qui prennent en compte les spécificités de la vie des femmes et des hommes au sein des communautés.

Les processus de ZEE/OT au niveau municipal sont établis à Huánuco.

Dans les différentes régions, des actions concrètes en matière d'OT et de gestion des ressources naturelles au niveau local sont mises en œuvre. Ces actions sont basées sur les avancées de processus ZEE/OT existants et tirent parti de l'expérience en matière de planification/action de la première phase du projet. Cette dernière a démontré l'importance de la participation des organisations communautaires dans les processus OT.

Résultat 3 : Les acteurs publics locaux, régionaux et nationaux établissent des processus en matière de planification territoriale et de gestion des ressources naturelles. Ceci favorise une intervention active des organisations écologistes qui prennent en compte les spécificités de la vie des femmes et des hommes au sein des communautés.

Aux niveaux local, régional et national, les acteurs impliqués dans l'OT sont sensibilisés à l'OT et à la gestion des ressources naturelles. L'objectif de cette sensibilisation est de stimuler le développement et l'investissement dans ces secteurs. Elle vise également à convaincre les décideurs politiques sur le caractère vital d'une participation active des organisations communautaires et, plus généralement, de la population dans ces processus.



Los niveles de la incidencia desde el ACPic



Fuente: Elaboración propia. CooperAcción. ACPic2.

Résultat 4 : Les institutions engagées dans ce projet disposent d'un système leur permettant de coordonner leurs actions et d'échanger leurs connaissances ainsi que leurs expériences, entre elles mais aussi avec les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

Le projet englobe des processus d'OT dans plusieurs régions, il s'agit là de l'un de ses points forts. Malgré les particularités et des contextes différents dans chaque région, beaucoup d'expériences ont été et sont encore menées. Elles peuvent être d'une grande utilité pour les autres régions. Ainsi, le projet vise à renforcer les mécanismes de coordination entre les institutions impliquées dans les différentes régions et avec les autres acteurs locaux, régionaux et nationaux, dans le but de garantir l'apprentissage mutuel. Aussi, des stages, des forums y réunions d'information ont lieu, en vue de parvenir à une plus grande équité entre les femmes et les hommes en matière de participation.

6. Période d'exécution

Date de début du projet : 1^{er} mai 2014

Date de fin du projet : 30 avril 2016

7. Partenaires techniques

- Centro de Estudios Regionales Andinos Bartolomé de Las Casas (Centre d'études andines Bartolomé de Las Casas) - CBC
- CooperAcción
- Asociación Evangélica Luterana de Ayuda para el Desarrollo Comunal (Association évangélique luthérienne d'aide au développement communautaire) – DIACONIA



8. Budget total et partenaires financiers

➤ Budget total du projet :

EUR : 526 071,57

➤ Socios Financieros

Coopération belge Développement – DGD	au	80 %
ADG Broederlijk Delen Église de Suède Iles de Paix		20 %

